

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 28 novembre 2025, sous la présidence de M. Alexandre RASSAERT, Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Laurent DEGEZ, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Kamal KEHILA, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

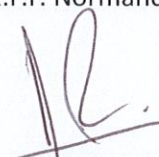
- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 2 octobre 2020, autorisant la prise en charge et l'acquisition des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération 901069 – 14 – IFS « SECTEUR SUD », avec une enveloppe projet de 5 947 410 € HT,
- Vu la Convention de Réserve Foncière N° 20250436 du 11 février 2021 signée entre la Ville de IFS et l'EPF de Normandie,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'approuver la caducité de la Convention de Réserve Foncière du 11 février 2021, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'interventions à compter de la signature de cette dernière.

D'autoriser le Directeur Général à signer une convention d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 901069 – 14 – IFS « SECTEUR SUD » (plan ci-annexé) et dans le cadre d'une enveloppe projet de 5 947 410 € HT.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



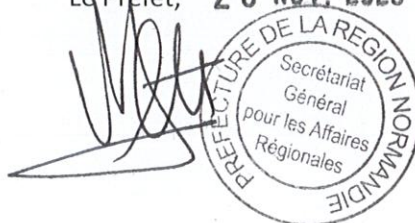
Alexandre RASSAERT

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet, 28 NOV. 2025

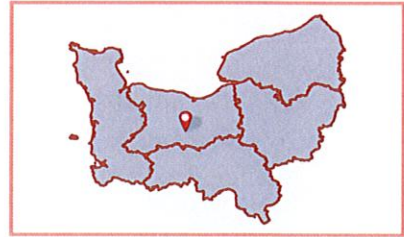


Action foncière

14 - IFS "Secteur Sud DPU"

CU Caen la Mer
Ifs

Code opération : 901069
Surface : 1,3 ha environ
Emprise bâtie : 6656 m²
Sections : BB, BC



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'État réservés

Cartographie : S.M. (EPF Normandie) le 22/10/2025

- Emprise concernée par l'opération
- Sections cadastrales
- Limites communales
- Bâti
- Parcelles

Plan annexé à la convention signée le :

0 30 60 m

